

Arts plastiques, esthétique et sciences de l'art

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Arts plastiques, esthétique et sciences de l'art. 2018, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02029850

HAL Id: hceres-02029850

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029850>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE N° 279
Arts Plastiques Esthétique et Sciences de l'Art

ÉTABLISSEMENT
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Pierre-Henry Frangne, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Pierre-henry FRANGNE, Université Rennes 2

Experts : M. Barthélémy DURRIVE, ENS de Lyon
Mme Bénédicte COSTE, Université de Bourgogne - UB
Mme Isabelle GINOT, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis
M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté - UFC

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Pierre-François MOREAU

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN DÉCEMBRE 2017

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Sise dans le collège doctoral de l'Université Paris 1 rassemblant dix écoles doctorales(ED), l'ED *Arts Plastiques Esthétique et Sciences de l'Art* (APESA, n°279) assure la formation des doctorants en arts (arts plastiques, cinéma, vidéo, photographie, performance, arts sonores), en design, en études culturelles, en esthétique et en sciences de l'art relevant de la section 18 du Comité National des Universités (CNU). Elle encadre aujourd'hui 220 doctorants grâce à une équipe d'enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches de 33 membres dont 7 professeurs émérites, tous membres de l'unique Unité mixte de recherche (UMR) à laquelle l'ED est adossée, l'Institut *Art, Création, Théorie et Esthétique* (ACTE, UMR 8218).

L'ED APESA est membre du Réseau national des écoles doctorales en Communication, Art et Médias (RESCAM) ; elle est partenaire de l'ED n° 588 de l'Université des Antilles et, par l'intermédiaire du collège doctoral de Paris 1, de l'Institut Français de la Mode (IFM). D'un point de vue international, elle est partenaire de l'école doctorale de l'Université National d'Art de Bucarest (Unarte, Roumanie).

Cette ED bénéficie à la fois d'une forte identité disciplinaire (les arts contemporains et actuels) et d'une grande variété d'objets comme d'approches. Du point de vue des objets, elle s'intéresse aux arts visuels et audio-visuels dans leur multiplicité (peinture, sculpture, photographie, vidéo, bande dessinée), aux arts du spectacle (cinéma, théâtre, danse), aux arts appliqués (design), aux pratiques et aux propositions les plus contemporaines (performance, installation, intervention, arts en réseaux, arts sonores), aux médias et à la communication. Du point de vue des approches, elle met en œuvre toutes les sciences des arts (philosophie, esthétique, histoire des arts, sémiologie, sociologie, anthropologie, études culturelles, etc.), mais aussi la pratique et la création elles-mêmes en tant qu'elles sont capables de réflexivité.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED APESA est gouvernée par un directeur et une directrice adjointe qui s'appuient sur un Conseil de 22 membres (neuf représentants des enseignants-chercheurs, six représentants des doctorants, six membres extérieurs, un seul représentant du personnel BIATSS). Il manque donc à ce conseil un représentant du personnel BIATSS pour qu'il soit exactement conforme à la législation de mai 2016. Ce Conseil, qui témoigne de réels efforts vers la parité, se réunit entre trois et cinq fois par an. Il fonctionne par des commissions : d'inscription en première année de thèse, de contrats doctoraux, de dérogation d'inscription au-delà de la troisième année.

L'ED APESA dispose d'un seul poste de gestionnaire à temps plein. Du point de vue des moyens en personnel, en locaux et en équipement, elle est manifestement sous dotée : elle bénéficie de ~~deux~~trois salles et ~~de trois~~d'un bureau ; la salle pour les doctorants possède seulement deux ordinateurs que l'ED a mis beaucoup de temps à obtenir. Le budget de l'ED est de 42 000 euros dont un peu moins de la moitié est consacrée à la mobilité et à l'aide à la création des doctorants.

Du point de vue de sa gouvernance, l'ED APESA semble manquer d'un fonctionnement structurel bien lisible par les doctorants. Ce manque de lisibilité affecte sa communication interne et externe qui s'effectue certes par une liste de diffusion et par un site internet, mais la liste de diffusion se confond un peu avec d'autres listes (celle de l'UMR ACTE et celles des huit équipes de recherche en son sein) et le site internet, pourtant assez complet, mériterait d'être plus nourri et plus vivant.

En plus de l'UMR ACTE, l'ED APESA est aussi en interaction avec l'UFR 04 Arts plastiques et Sciences de l'art de Paris 1. Depuis 2012, date de la création de cette UMR par regroupement de plusieurs équipes, l'adossement de cette ED à une seule composante de recherche est problématique. Certes, depuis 2015, la direction de l'ED n'est plus également à la tête de l'UMR, ce qui est un progrès considérable, mais la distance et l'indépendance de fonctionnement des deux institutions ne sont pas encore suffisantes ; elles sont peu visibles et peu claires dans l'esprit des encadrants comme des doctorants. Cela affaiblit la conscience qu'ont

les uns et les autres de l'identité propre de l'ED — pourtant réelle — et, peut-être aussi, celle qu'en a son environnement universitaire.

L'ED APESA est extrêmement ouverte *i)* aux créations les plus neuves et sans doute les moins déterminées, *ii)* aux théoriciens les plus divers, *iii)* aux artistes les plus innovants, et *iv)* aux doctorants étrangers provenant de très nombreux pays (45 % de son effectif de doctorants). La forte présence de projets doctoraux de création ou de pratique en cinéma et en arts plastiques parmi les projets doctoraux purement théoriques est une autre spécificité importante de l'ED APESA.

L'école manque de thèses bénéficiant d'un financement dédié (12 sur 220 soit 5 % de son effectif). Elle ne détermine pas de seuil de financement personnel pour les inscriptions de thèse et sélectionne les contrats doctoraux au sein de deux commissions émanant du Conseil d'ED (l'une pour les thèses en arts plastiques et une autre pour les thèses des autres disciplines) mais aux procédures de sélections différentes. Cette hétérogénéité devrait être corrigée.

• Encadrement et formation des doctorants

Le nombre de doctorants que l'ED APESA encadre baisse régulièrement depuis plusieurs années grâce, sans doute, à une plus grande rigueur de la sélection des projets de recherche à l'entrée de l'école. De la même façon, le nombre moyen de directions de thèse par encadrant a diminué puisque l'ED est passée de 11 à 9 doctorants entre 2013 et 2016. Ce nombre est cependant encore trop élevé. Le nombre de thèses maximum (15) autorisé par encadrant est également élevé, même s'il convient de noter qu'aucun encadrant n'atteignait cette valeur à la date de la visite. Partagé par de nombreuses ED en Sciences humaines et sociales, cette valeur maximum a été décidé au sein du collège doctoral de Paris 1. Deux encadrants dépassent d'ailleurs cette valeur dans le même temps où un encadrant ne s'occupe, quant à lui, que d'une seule thèse. Consciente de ces chiffres, la direction de l'ED APESA mène une politique active de régulation et de diminution du taux d'encadrement. Cette politique vise également la durée moyenne des thèses qui est aujourd'hui d'un peu plus de six années.

En pratique, cette politique consiste à mieux suivre et à mieux diriger le travail des doctorants par : une réunion annuelle des nouveaux inscrits ; des réunions d'information annuelles en deuxième et troisième années ; une permanence de la direction pour l'accueil des doctorants ; la mise en place en 2017 d'un parcours doctoral individuel (signé du doctorant, du directeur et du directeur de l'ED) ; la mise en place en 2016 du Comité de Suivi Individuel (CSI, qui a lieu à 18 et 36 mois où il fait office de pré-soutenance, avec un formulaire complet et précis qui encadre son avis) ; la mise en place du portfolio (vrai « book » et carnet de compétences) ; l'organisation de Doctoriales spécialisées dans les métiers et les milieux des arts et de la culture ; la conception et la publication sur le site de l'ED d'un *vade-mecum* concernant le doctorat en recherche création ; une formation au recrutement des docteurs ; le soutien financier et logistique à des journées d'études doctorales, à des expositions collectives de doctorants, à une revue de doctorants (*Axones*). En revanche, aucune formation à la direction de thèse n'est proposée. Il en va de même pour la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique.

La formation disciplinaire est assurée par l'ED et par l'UMR ACTE alors que, complémentairement, la formation transversale est assurée par le collège doctoral de Paris 1. L'ED APESA délivre des ECTS (*european credit transfer system*), 150 pour la thèse et 30 pour les formations.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED APESA bénéficie faiblement des enquêtes de l'Observatoire des Résultats, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Etudiante (ORIVE) de Paris 1 car ses résultats sont peu nombreux et peu fiables. L'ED a mis en œuvre en conséquence ses propres enquêtes de façon à connaître l'insertion professionnelle des docteurs sortis de ses rangs. Sur 107 docteurs, 59 travaillent dans l'enseignement et 38 dans les professions artistiques. Les résultats sont donc tout à fait satisfaisants.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'Université de Paris 1 ne procède pas à l'évaluation de ses propres écoles doctorales. L'ED APESA a mis en place, très récemment, un observatoire du parcours doctoral organisé par l'association des doctorants.

L'ED APESA se donne pour projet de perfectionner son fonctionnement en clarifiant ses relations avec la seule équipe de recherche sur laquelle elle est adossée, en accroissant ses moyens, en accroissant le nombre de cotutelles et le nombre de thèses financées. Ce projet tient compte de l'échec actuel de la demande de création de l'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) à laquelle l'ED APESA a participé.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED APESA est dans une dynamique vive, intéressante et prometteuse de structuration ou de restructuration de la formation doctorale. Elle fait un gros effort pour adapter cette dernière aux exigences des nouveaux textes en vigueur. Elle est spécialement attentive au suivi des doctorants, à la prise en charge par eux-mêmes de leur parcours de formation, aux doctorants étrangers, à l'animation de l'activité collective des doctorants, au devenir de ses docteurs. Elle manque malgré tout de moyens en personnel administratif, en locaux, en financement de thèses. Elle manifeste une très bonne lucidité quant à ses limites actuelles et à ses possibilités, et bénéficie d'une grande implication de sa direction.

• Points forts

- Une bonne dynamique dans la structuration de la vie de l'ED et dans son adaptation aux nouvelles exigences du doctorat.
- Une forte attractivité pour les artistes.
- La mise en place réfléchie d'une thèse en recherche création.
- Un rayonnement international important dû à l'accueil de nombreux doctorants étrangers.
- Des moyens efficaces donnés aux doctorants dans la mise en œuvre de leurs propres projets de création et de formation.
- La promotion de thèses reposant sur une double direction.

• Points faibles

- Un manque de conscience collective de l'ED.
- Une trop grande confusion structurelle des missions et du fonctionnement de l'ED et de l'UMR ACTE qui est son partenaire scientifique unique.
- La faiblesse du nombre de thèses en cotutelle.
- La faiblesse du nombre de thèses financées.
- L'encadrement administratif notoirement insuffisant déjà signalé à la tutelle.
- Le manque important de locaux adaptés au nombre de doctorants ainsi qu'à leurs travaux.
- Une communication interne et externe qui mériterait d'être clarifiée et améliorée.
- La nécessaire adaptation du conseil de l'ED afin qu'il soit parfaitement conforme à l'arrêté de mai 2016.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les recommandations ou pistes de réflexion suivantes.

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

- Renforcer l'identité et la structure de l'ED APESA pour que celle-ci ne repose pas seulement sur les efforts indéniables de sa direction.
- Unifier les modalités d'attribution des contrats doctoraux.
- Améliorer la communication interne et externe de l'ED.
- Prévoir une formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique de la recherche.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Adosser l'ED APESA à d'autres équipes de recherche afin de corriger les effets de confusion entre l'ED et l'UMR ACTE.
- Nommer un personnel d'encadrement administratif de plus, comme l'a déjà demandé l'ED APESA elle-même.
- Améliorer le nombre de salles et leur équipement pour un meilleur accueil des doctorants.
- Accroître sensiblement le nombre de contrats doctoraux destinés à l'ED APESA.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Paris, le 30 mars 2018

12, place du Panthéon
75231 PARIS CEDEX 05
tél. : 01 44 07 77 08
E-mail : evaluation2017@univ-paris1.fr
E-Mail : jeremy.pires@univ-paris1.fr

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur du Département des
formations du Hcéres
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

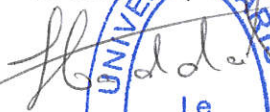
Objet : Réponse au rapport du comité de visite – École doctorale 279 – Arts plastiques et sciences de l'art.

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts du Hcéres après sa visite de l'École doctorale d'Arts plastiques, Esthétique et Sciences de l'Art (APESA, ED n°279) le 12 décembre 2017. Elle remercie le comité pour son travail d'évaluation attentif et précis, ses propositions et recommandations. Et elle se satisfait de voir que le comité a recensé les efforts produits avec énergie. Toutefois certaines rectifications s'imposent, de même que l'on doit regretter qu'il n'ait pas été tenu compte de nombreuses précisions apportées à l'oral.

Ainsi, environ la moitié du rapport se focalise sur le lien entre l'ED et l'UMR 8218 (aujourd'hui FRE 2021), qui ont le même périmètre scientifique au sein de l'École des Arts de la Sorbonne (UFR 04), et qui participe à l'unité de lieu qui confère un esprit particulier, auquel sont pleinement intégré les doctorants, au centre Saint-Charles. Plus que des doublons, il faut y voir des synergies, que souligne d'ailleurs le comité d'évaluation de l'UMR, dont les recommandations divergent sur plusieurs points de celles du comité d'évaluation de l'ED. Dans l'environnement de l'ED, et en expliquant le fonctionnement, il faut également souligner, par exemple pour la formation à l'éthique de la recherche, le rôle du collège des écoles doctorales. De nombreuses appréciations (sur la durée des thèses, la formation à l'encadrement, la nécessité d'un financement et donc l'ouverture du public des doctorants etc.) présentent comme impératifs des seuils qui auraient pu faire l'objet de débats et d'appréciations in concreto.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Georges HADJAD
Le Président
